



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
Séance du 31 mars 2026**

*République Française  
Commune de La Grande Paroisse  
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 24 mars 2026 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.**

**21 étaient présents : QUORUM ATTEINT :** Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

**2 étaient absents représentés :** Fabrice AUBERT par Jean Riffaud, Sandrine GERIN par Adeline Salgueiro Vidal.

**Mme Danièle MARTINET CONTANT a été désignée secrétaire de séance.**

**DEL202611 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres doit être constituée de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, le Maire étant Président de droit.

**Le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- De désigner les membres élus de la commission d'appel d'offres comme suit :  
Le Maire est président de droit  
Délégué titulaire, représentant du Maire : Serge COURROUX  
Délégué titulaire : Fabrice AUBERT  
Délégué titulaire : Simon LESIMPLE  
Délégués suppléants : Jean Luc EVEN  
Délégués suppléants : Jean RIFFAUD  
Délégués suppléants : Adeline SALGUEIRO VIDAL
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

**La secrétaire de séance,  
Danièle MARTINET CONTANT**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX**

